

Conseillers en exercice :	27
Présents :	24
Procurations :	3
Votants :	27
-Pour :	21
-Contre :	0
-Abstention :	0
-Blanc :	6

DEPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/05/2020
--

Référence de la délibération : 25/01-05

Date de convocation : 18/05/2020

L'an deux mille vingt, le vingt- cinq Mai, le Conseil Municipal de la Commune de Troarn s'est réuni à la Salle annexe de la Mairie de Troarn, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Terrioux, Doyen de l'Assemblée.

Présents : Monsieur Christian Le Bas, Madame Valérie Gilles, Monsieur Thierry Berthaux, Madame Geneviève Angot, Monsieur Didier Lefort , Monsieur Franck Gérault, Madame Cristèle Thurmeau, Monsieur Christophe Dubois, Madame Marielle Plessis, Monsieur Philippe Gachet, Madame Laure Olivier, Monsieur Jean-Luc Terrioux, Madame Armelle Lhuissier, Monsieur Dominique Normand , Madame Danielle Alves, Monsieur Flavien Lemoine, Madame Daniele Henriquet, Monsieur Philippe Rivoire, Madame Zoé Rousselin, Monsieur Pierre Vattier, , Madame Karine Loisel, Monsieur Daniel Jacques, Madame Isabelle Demoy, , Madame Flora Cerisier.

Absents représentés :

Madame Christine Cardoso-Legoupil ayant donné pouvoir à Valérie Gilles, Monsieur Christophe Lemarchand à Daniel Jacques, Monsieur Vincent Thomas à Flora Cerisier

Secrétaire de séance : Zoé Rousselin

Objet : Election du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1 à L. 2122-17,
Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Monsieur Jean-Luc Terrioux, doyen de l'assemblée, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.
Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Monsieur Christian LE BAS présente sa candidature.

Chaque conseiller municipal a déposé son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	27
- bulletins blancs:	6
- bulletins nuls :	0
-suffrages exprimés :	21
- majorité absolue :	11

Ont obtenu :

- Monsieur Christian LE BAS: vingt-et-une (21) voix

Monsieur Christian LE BAS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Maire et immédiatement installé.

Monsieur Christian LE BAS assure la Présidence de l'assemblée.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 26/05/2020 et sa transmission au contrôle de légalité le 26/05/2020

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,
Christian LE BAS,



PREFECTURE du CALVADOS
26 MAI 2020
- CONTRE -